

REDUCTIONS :

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement peuvent bénéficier d'une réduction de 70 % des frais de scolarité pour leur troisième enfant.

Les familles qui rencontreraient des difficultés d'ordre financier et qui ne pourraient assumer l'entière charge de la scolarité sont invitées à prendre rendez-vous au plus tôt avec le chef d'établissement pour l'informer de cette situation et fournir les justificatifs nécessaires.

Nous vous rappelons que les élèves scolarisés dans notre établissement sont éligibles à l'attribution de bourses de l'inspection académique. Les imprimés seront disponibles à l'accueil dès les mois de septembre.